



DECISION  
de versement d'une indemnisation au titre de la  
Commission consultative de règlement amiable  
à CC LIM

N° 27097

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le règlement de la Commission Européenne N°2002/383 du 13 décembre 2002 relatif à la procédure de règlement amiable en IDR du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de nature:

Vu la décision du conseil consultatif du 3 juillet 2002 approuvant le

Vu la décision de la Commission consultative de règlement amiable CC LIM,

Vu la décision de la Commission consultative de règlement amiable CC LIM, instituant le

Vu l'avis de la Commission consultative de règlement amiable CC LIM, instituant le

Vu l'avis favorable de la CCRA en date du 03 septembre 2002.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a procédé du 27 mai au 30 décembre à des

travaux de réfection totale de la rue Frédéric Mistral, installant des trottoirs sur les trottoirs

CONSIDERANT que le dossier déposé par la société répond aux critères d'éligibilité à

l'indemnisation à l'entreprise CC LIM, instituant le

CONSIDERANT que la somme de deux francs cinq centimes par le moyen du 06 novembre 2004 au

31 décembre 2004 s'élève à 30 556,00 € et que la société se trouve dans la tranche de

base en charge à hauteur de 20 556,00 €, soit 66,67% du règlement, les modalités de calcul

soient les suivantes:  $20 556,00 \times 66,67\% = 13 677,00 €$

DECIDE

Distribuer à l'entreprise CC LIM dont le siège est situé au 39 rue de la Chaise 87570

Millau Randon, une indemnisation d'un montant de 13 677,00 €

Et de faire constater que les modalités de calcul et modalités de versement de

l'indemnisation à l'entreprise CC LIM ainsi que tout document devront intervenir dans ce

procès

couvrir les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges

Le Président:

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025

Accès direct: [Métropole](#)

Plus d'informations sur la page [Politique de confidentialité](#) ou à l'objet d'une notification auprès de l'intervenant

## DÉCISION

# Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission consultative de règlement amiable à - CC LIM

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27097.pdf  
(.pdf, 216,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER